



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 8 novembre 2005 — N° 180

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 26 octobre 2005, sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 120, Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 120 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 120 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que le principe du projet de loi n° 123, Loi concernant la défiscalisation de certains paiements versés conformément à l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 123 est adopté.

8 novembre 2005

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 123 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 11 h 59, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 126 Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires

La motion est adoptée.

8 novembre 2005

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2297-20051108)

M. Dupuis, leader du gouvernement, au nom de M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des services juridiques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2298-20051108)

M. Lessard, ministre du Travail, dépose :

Le rapport d'activité 2004-0005 du Conseil des services essentiels intitulé *Des services essentiels pour la population du Québec*.

(Dépôt n° 2299-20051108)

M. le président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 3 novembre 2005 :

Décision 1279 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés ;

(Dépôt n° 2300-20051108)

Décision 1281 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur du Secrétariat du Bureau.

(Dépôt n° 2301-20051108)

8 novembre 2005

Puis M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 9 novembre 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2302-20051108)

Dépôts de rapports de commissions

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 26 octobre, 2 et 8 novembre 2005, a tenu des séances de travail afin de compléter le mandat d'initiative sur la diversité des expressions culturelles. Ce rapport contient une recommandation.

(Dépôt n° 2303-20051108)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Dion (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 446 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 2304-20051108)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Lelièvre (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 657 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réfection de la route 198.

(Dépôt n° 2305-20051108)

8 novembre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bourdeau (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 65 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 2306-20051108)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Legault (Rousseau) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 8 novembre 2005, qu'il a reçue de Mme Pauline Marois, députée de Taillon, concernant ses commentaires sur le document intitulé *Finances d'un Québec souverain*.

(Dépôt n° 2307-20051108)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira afin de procéder à des consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale.

8 novembre 2005

Motions sans préavis

M. Legendre (Blainville) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les candidates et les candidats élus au poste de maire, mairesse, conseillère et conseiller lors des élections municipales du 6 novembre dernier ;

QU'elle salue l'engagement de toutes les personnes qui ont posé leur candidature lors de ce scrutin ; et

QU'elle remercie tout le personnel et les bénévoles qui ont consacré temps et énergie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux lauréats des Prix du Québec 2005 et les félicite pour leur contribution exceptionnelle au développement des sciences et de la culture au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

8 novembre 2005

M. Grondin (Beauce-Nord) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite le jazzman Oliver Jones et le dramaturge Marcel Dubé qui sont du nombre des récipiendaires des Prix du gouverneur général pour les arts de la scène remis le 4 novembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 15, 16, 17, 22, 23, 24 et 25 novembre 2005, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué :

- Conseil de la famille et de l'enfance
- Association des éducateurs et éducatrices en milieu familial du Québec
- Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec
- Alliance des intervenantes en milieu familial
- Association québécoise des centres de la petite enfance
- Richard Cloutier, Université Laval
- Confédération des syndicats nationaux
- Association du personnel cadre des centres de la petite enfance du Québec
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Regroupement des centres de la petite enfance de Laval
- Regroupement des centres de la petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches
- Centrale des syndicats du Québec

8 novembre 2005

- Association des centres de la petite enfance de l’Outaouais
- Regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord inc.
- Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie
- Regroupement des centres de la petite enfance de l’île de Montréal
- Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l’Est
- Regroupement des centres de la petite enfance des Laurentides
- Réjean Tessier, psychologue, Université Laval
- Association des garderies privées du Québec
- Nadine St-Pierre, Association des enseignants et enseignantes en technique d’éducation à l’enfance
- Association des services de garde en milieu scolaire du Québec
- Barreau du Québec
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec
- Richard E. Tremblay, Université de Montréal
- Philippe Merrigan, Université de Montréal
- Fédération des femmes du Québec
- Regroupement des centres de la petite enfance du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Regroupement des centres de la petite enfance des régions de la Mauricie et Centre-du-Québec
- L’Action régionale des centres de la petite enfance de Lanaudière
- Administration régionale crie
- Administration régionale Kativik
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Centre de la petite enfance La Grande Ourse
- Centre de la petite enfance Le Jardin bleu
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Regroupement des centres de la petite enfance de l’Abitibi-Témiscamingue
- Chantier de l’économie sociale
- Conseil québécois des centres de la petite enfance

8 novembre 2005

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme ci-dessus mentionné soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes, sauf pour les centres de la petite enfance et les regroupements de centres de la petite enfance, dont la durée maximale de l'exposé sera de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission de 30 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 15 minutes pour les députés de l'opposition et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer les auditions sur le régime d'assurance médicaments ;
- la Commission de la culture se réunira dans le cadre de son mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec.

8 novembre 2005

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 9 novembre 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Charbonneau (Borduas).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore que plus de 40 000 Québécoises et Québécois attendent toujours une chirurgie hors des délais médicalement acceptables.

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, demande une directive à la présidence concernant la compatibilité de fonctions confiées au député de Louis-Hébert par le premier ministre avec celle de président de la Commission des finances publiques.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 10 mai 2005, adressée à M. Sam Hamad, député de Louis-Hébert, par M. Jean Charest, premier ministre, l'informant de sa nomination aux postes de vice-président du Comité ministériel d'accélération des investissements privés et de président du Comité interministériel sur les projets économiques.

(Dépôt n° 2308-20051108)

Après avoir entendu de brefs commentaires de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré.

8 novembre 2005

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 novembre 2005, sur la motion de M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Legault (Rousseau).

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET